

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-053

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-CC\_2023\_053-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-trois mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 mai 2023

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 30

Votes 34

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Françoise TRIBOLLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD

**PROCURATIONS :**

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pascale CHAPOT

**VOIRIE**

\*\*\*\*\*

**Acquisition à la SCI  
DE TALUYERS d'une  
emprise de terrain à  
détacher de la  
parcelle A n° 2266  
(nouvellement  
cadastrée A n° 3290)**

**Rapporteur :** Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique et de Voirie,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire, Equipements et Transition Ecologique » en date du 2 mai 2023,

Afin de permettre l'aménagement du bouclage « mode doux » de la rue des Carrières située dans la ZAE la Ronze à Taluyers, il est nécessaire pour la COPAMO d'acquérir une bande de terrain, à détacher de la parcelle A 2266, propriété de la SCI DE TALUYERS.

Cette emprise de terrain nu nouvellement cadastrée A 3290, d'une superficie de 470 m<sup>2</sup>, située en zone UI au PLU de la commune de Taluyers, constitue du terrain d'aisance dépendant du tènement bâti supportant l'implantation d'une activité artisanale.

Considérant l'accord de la SCI DE TALUYERS sur le principe de cette cession à la COPAMO, moyennant le prix de 10 000 € TTC, les frais de notaire et les honoraires de géomètre restant à la charge de la COPAMO,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230523-CC\_2023\_053-DE

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**

**Préfecture le 01/06/23**

**Notifié ou publié**

**le 01/06/23**

**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 470 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée A 3290 (issue de la parcelle A 2266), sise lieu-dit « La Ronze » à Taluyers et appartenant à la SCI DE TALUYERS, au prix de 10 000 € TTC,

**PRECISE** que cette acquisition sera passée et réitérée par acte authentique, les frais d'acte notarié et les honoraires de géomètre demeurant à la charge de la COPAMO,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégataire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce y afférente,

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2023 compte 2111.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 1er JUIN 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**